



NEOVACS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Levée de fonds de 1 M€

Avertissement :

La société Néovacs a mis en place un financement sous forme d'OCEANE-BSA avec la société European High Growth Opportunities Securitization Fund, qui, après avoir reçu les actions issues de la conversion ou de l'exercice de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la société.

Les actions, résultant de la conversion ou de l'exercice des titres susvisés, seront, en général, cédées dans le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action. Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la société, ainsi qu'une forte dilution en raison du grand nombre de titres émis au profit de la société European High Growth Opportunities Securitization Fund.

Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir dans les titres de la société admise à la négociation qui réalise de telles opérations de financement dilutives particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La société rappelle que la présente opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place.

Les investisseurs sont notamment invités à prendre connaissance des risques afférents à ces opérations, mentionnés dans le communiqué ci-dessous.

Suresnes, le 2 mars 2023 – 18h00 CET - Néovacs (Euronext Growth Paris : ALNEV) annonce une levée de fonds de 1 M€ par le tirage de 1 tranche d'OCEANE-BSA, d'une valeur nominale de 1 000 000 €, souscrites par European High Growth Opportunities Securitization Fund¹.

Le produit net de cette opération (960 000 €) sera destiné, pour 50%, à financer le programme de recherche Kinoïde® sur les allergies² et, pour 50%, à renforcer les capacités d'investissement dans des projets prometteurs, aussi bien dans le développement de candidats médicaments (BioTech) que de dispositifs médicaux (MedTech). Cette activité, qui a donné lieu à plusieurs prises de participations à ce jour (Bio Detection K9, Signia Therapeutics, Netri Medical Devices Venture et Pharnext plus récemment) permettra de diversifier le risque porté par Néovacs en investissant dans des projets ambitieux mais réalistes.

Caractéristiques de l'opération

Le tirage de 1 tranche d'OCEANE-BSA annoncé ce jour donne lieu à l'émission de 555 555 555 BSA qui seront rétrocédés à la société Néovacs en vue de leur annulation³ et pourrait donner lieu à la création de 1 111 111 111 actions nouvelles sur la base du dernier cours coté. La participation d'un actionnaire détenant 1% du capital préalablement à ce nouveau tirage serait de 0,29%.

¹ Il n'existe aucun lien capitalistique ni action de concert entre HBR Investment Group, Hugo Brugière et European High Growth Opportunities Securitization Fund (ou plus généralement le groupe Alpha Blue Ocean)

² Cf. communiqué de presse du 8 décembre 2020 : « AVANCÉES DU PROGRAMME DE RECHERCHE KINOÏDE® SUR LES ALLERGIES »

³ Comme évoqué dans le cadre du communiqué du 29 octobre 2021

Les caractéristiques des OCEANE-BSA et l'impact dilutif de l'opération sont détaillés dans le communiqué de presse du 5 septembre 2021⁴. Cette émission ne donne pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF. Le rôle du souscripteur initial est d'assurer à la société une levée progressive de fonds. Il n'a pas vocation à conserver les titres et rester durablement actionnaire de la société mais à les vendre progressivement sur le marché. Le tableau de suivi des OCEANE-BSA et des actions en circulation est disponible sur le site Internet de la société.

À ce jour, le tirage de 22 tranches d'OCEANE-BSA et de 4 tranches de frais d'engagement a permis de lever 21,1 M€, a donné lieu à la création de 14 858 0393 72 actions nouvelles⁵, dont 2 231 038 580 au titre des frais liés au contrat, et pourrait encore donner lieu à la création de 1 111 111 111 actions nouvelles sur la base du dernier cours coté. La participation d'un actionnaire détenant 1% du capital préalablement à ces tirages est aujourd'hui de 0,26%.

L'attention du public est portée sur les facteurs de risque relatifs à la société et à son activité, décrits dans le Rapport Financier Annuel 2021 disponible sur le site Internet de la société. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la société. À la date du dernier Rapport Financier, la société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et estimait être en mesure de faire face à ses échéances à venir au cours des 12 prochains mois grâce notamment au recours à cette ligne de financement obligataire.

À PROPOS DE NÉOVACS

Néovacs est une société de biotechnologie française, cotée sur Euronext Growth depuis 2010, spécialisée dans les vaccins thérapeutiques ciblant le traitement des maladies auto-immunes. Sa technologie innovante appelée Kinoïde®, brevetée jusqu'en 2038, permet d'induire une réponse immunitaire polyclonale, applicable dans plusieurs indications. Néovacs a développé l'IFN α Kinoïde pour le traitement du lupus dans une étude clinique de phase IIb. L'étude principale est terminée, les résultats complets ont été présentés au 13^{ème} congrès international 2019 du lupus. La Société a également terminé des travaux précliniques prometteurs avec un autre vaccin thérapeutique, l'IL-4/IL-13 Kinoïde, pour le traitement des allergies. L'ambition de cette « approche Kinoïde® » est de permettre aux patients de mieux supporter un traitement à vie qui serait plus efficace, bien toléré et très souple dans son administration. **Pour plus d'informations :** www.neovacs.fr

Jérôme FABREGUETTES-LEIB
Relations Investisseurs
neovacs@actus.fr
01 53 67 36 78

Déborah SCHWARTZ
Relations Presse financière
dschwartz@actus.fr
01 53 67 36 35

⁴ Cf. Communiqué de presse du 5 septembre 2021 : « Nouveau contrat de financement d'un montant nominal maximal de 50 m€ sur une période maximale de 48 mois »

⁵ Y compris, lorsque cela était nécessaire, les actions émises à titre d'indemnisation en raison du niveau du cours de Bourse par rapport à la valeur nominale de l'action.